

Cher pourvoyeur de garderie:

Afin de vous qualifier pour la Ière catégorie de remboursement, ou si vous souhaitez de recevoir le remboursement des repas servis à vos propres enfants conformément aux termes établis par le Programme d'assistance alimentaire pour l'enfant et l'adulte (CACFP) sous le patronage du Ministère de l'Agriculture des E.U. (USDA), vous devez compléter, signer et retourner le *Formulaire de subvention des repas*.

Etablir l'admissibilité de la garderie familiale en tant que Ière catégorie:

Afin de vous qualifier pour la Ière catégorie de remboursement des repas servis aux enfants enrôlés dans votre garderie familiale, vous devez:

- habiter une région de besoin économique dont l'enrôlement scolaire ou les données du recensement l'ont qualifiée de région de besoin économique;

ou

- établir le besoin économique individuel à l'aide du Formulaire de subvention des repas.

Notre bureau déterminera votre admissibilité en tant que garderie Ière catégorie, en analysant l'information que vous avez fournie sur le Formulaire de subvention des repas. Afin de vous qualifier pour la Ière catégorie de remboursement, compte tenu du besoin économique individuel, vous devez:

- soumettre un Formulaire, rempli et signé, de subvention des repas;
- être sûr de rapporter tout le revenu du foyer, non seulement le revenu que vous tirez de la garderie familiale;
- fournir la documentation justificative nécessaire afin d'établir votre revenu et déterminer votre admissibilité basée sur la nécessité économique individuelle; et
- cocher la boîte dans la section no.5 du formulaire, indiquant que vous êtes le pourvoyeur de la garderie familiale qui fait une demande pour la Ière catégorie de subvention.

La loi exige que nous vérifions l'information portant sur le revenu et que vous avez fournie dans le Formulaire de subvention des repas.

Rattachez, s'il vous plaît, au Formulaire de subvention des repas la documentation portant sur le revenu. Si vous avez géré une garderie familiale l'année dernière, rattachez, s'il vous plaît, une copie de vos impôts les plus récents y compris l'Annexe C. La documentation portant sur le revenu peut inclure:

- les talons des chèques de tous les membres salariés de votre famille y compris de votre époux/épouse;
- une copie des plus récents impôts qui indique votre revenu exact;
- des relevés indiquant d'autres formes de revenu de tous les membres de la famille;
- le justificatif du revenu brut (de la famille) du mois dernier, accompagné d'un relevé indiquant le revenu et les dépenses du mois courant.

Etablir l'admissibilité de remboursement des repas servis à vos propres enfants:

Si vous souhaitez recevoir le remboursement des repas servis à vos propres enfants, vous devez remplir et signer le Formulaire de subvention des repas. Même si vous habitez dans une région identifiée comme dans une région de besoin économique, les règlements CACFP exigent que vous remplissiez le formulaire si vous souhaitez réclamer les repas servis à vos propres enfants. Notre bureau pourrait éventuellement vérifier l'information portant sur le revenu, que vous avez soumise, mais, dans cette situation particulière, nous ne sommes pas obligés de le faire. Dans cette circonstance, ne fournissez pas de justificatifs à moins que nous vous le demandions particulièrement.

Si vous n'habitez pas dans une région identifiée en tant que région de besoin économique et vous choisissez de ne pas remplir ce formulaire, ou vous n'êtes pas éligible pour des repas gratuits ou à des prix réduits, vous recevrez la IIème catégorie, inférieure, de remboursement des repas servis aux enfants enrôlés dans

vosre garderie familiale. Cependant, si vous avez été déjà classé en tant que garderie de la Ière catégorie parce que votre maison est située dans une région identifiée comme une région démunie, alors vous ne devez pas compléter ce formulaire à moins que vous vouliez recevoir aussi le remboursement des repas servis à vos propres enfants. Contactez, s'il vous plaît, l'organisation qui vous parraine, si vous n'êtes pas sûr si vous habitez une région démunie.

Pour tous les ménages:

Le USDA définit un ménage comme un groupe d'individus apparentés ou pas, (lesquels ne sont pas les résidents d'une pension de famille ou d'une institution) et qui vivent comme une unité économique (par ex., ils partagent les dépenses du ménage). Par conséquent, le revenu rapporté sur le Formulaire de subvention des repas doit inclure le revenu brut de tous les membres de votre ménage, par provenance.

Le **revenu** que vous rapportez doit représenter le total du revenu brut inscrit, selon la provenance, que chaque membre du ménage avait reçu le mois dernier. Si le revenu du mois dernier ne reflète pas correctement vos circonstances, vous pouvez fournir une projection de votre revenu mensuel. S'il n'y a pas de changement important qui s'est produit, vous pouvez utiliser le revenu du mois dernier en tant que fondement pour cette projection. Si le revenu de votre ménage est égal ou inférieur aux montants établis pour la taille de votre ménage sur le Tableau des Revenus ci-joint, vous recevrez un niveau supérieur de remboursement.

On vous demande de nous informer si votre revenu augmente pendant l'année. Toute diminution qui arrive dans la taille du ménage, ou toute augmentation du revenu supérieure à \$50 par mois ou à \$600 par année, doit être rapportée. Si vous avez fourni des justificatifs pour les indemnités et pourvu un numéro courant pour les coupons alimentaires, l'aide temporaire pour les familles à faible revenu (TANF) ou le programme de distribution des produits alimentaires dans les réserves indiennes (FDPIR), vous devez nous informer au moment où vous ne recevez plus ces indemnités. Vous devez nous informer aussi si vous devenez chômeur et la perte de revenu pendant la période du chômage fait que le revenu du ménage s'inscrive dans les normes de l'admissibilité.

Caractère confidentiel de l'information fournie dans le formulaire de subvention des repas:

Nous utiliserons l'information que vous avez fournie sur le formulaire pour décider si vous vous qualifiez pour la Ière catégorie de remboursement ou si on approuve votre demande de remboursement des repas servis à vos propres enfants. Nous pouvons renseigner les responsables des autres programmes alimentaires, de santé et d'éducation de l'enfant sur l'information que vous avez fournie dans votre formulaire afin de déterminer les allocations pour ces programmes-là.

Clause de discrimination du programme:

Le Ministère de l'Agriculture des E.U. (USDA) interdit la discrimination dans tous ses programmes et activités sur la base de race, couleur, origine nationale, sexe, âge ou handicap. Les personnes invalides qui ont besoin de recourir à des moyens alternatifs pour communiquer l'information nécessaire au programme (Braille, grands lettres, cassettes audio, etc.) devraient contacter le USDA TARGET Center à (202) 720-2600 (voix et TDD).

Pour enregistrer une plainte de discrimination, écrivez à USDA, Directeur, Bureau des Droits Civils.
Office 326 - W, Whitten Building, 14th et Independence Avenue, S.W., Washington, D.C. 20250-9410 ou
appelez (202) 720-5964 (voix et TDD). USDA garantit l'égalité des chances.

On vous remercie de votre coopération,

Sincèrement,

Signature du représentant de l'organisme parrain

La date